

4^e plan d'action gouvernemental

Sur la nécessité d'une cible ambitieuse

Le quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est censé sortir d'ici le 30 juin. C'est du moins ce qu'affirme la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau. Depuis déjà un an et demi, le Collectif talonne la ministre pour qu'elle présente un *vrai* plan d'action, susceptible de nous mener collectivement vers un Québec sans pauvreté.

Pour le Collectif, un plan de lutte contre la pauvreté digne de ce nom passe nécessairement par une augmentation des revenus des personnes les plus pauvres, qui leur permette au minimum, dans un premier temps, de couvrir leurs besoins de base.

Fixer des cibles

D'après l'article 14 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement doit établir dans chacun de ses plans d'action des cibles d'amélioration du revenu pour les personnes assistées sociales et les travailleurs et travailleuses pauvres. Lors de l'étude des crédits budgétaires, le 25 avril dernier, la ministre Rouleau a affirmé qu'il y aurait « certainement » de telles cibles dans le quatrième plan d'action.

Est-il permis d'espérer que ces cibles seront moins ridicules que les cibles du dernier plan d'action? Pour rappel, le troisième plan d'action fixait deux cibles d'amélioration du revenu. La première était de sortir 100 000 personnes de la pauvreté. La seconde était d'augmenter le revenu disponible des personnes assistées sociales considérées comme sans contraintes à l'emploi (celles qui touchent de l'Aide sociale) afin qu'il corresponde à 55% du seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC).

100 000 personnes

Le gouvernement comptait principalement sur la mise en place du programme de Revenu de base pour sortir 100 000 personnes de la pauvreté. Le 3^e plan d'action prévoyait que les personnes avec des contraintes à l'emploi sévères de longue durée auraient, une fois le Revenu de base mis en œuvre, un revenu disponible équivalent au seuil de la MPC – soit environ 24 200 \$ à l'heure actuelle. Un an après l'entrée en vigueur de ce programme, on constate toutefois que leur revenu disponible n'atteint toujours pas le seuil de la MPC.

Revenu disponible du programme de Revenu de base, 2024

Prestations	19 524 \$
Crédit d'impôt pour solidarité	1 221 \$
Crédit TPS	340 \$
Revenu disponible	21 085 \$
% de la MPC	87%

Même si le revenu disponible des prestataires du Revenu de base était actuellement à la hauteur de la MPC, il ne leur permettrait pas pour autant de sortir de la pauvreté, la MPC n'étant pas officiellement un indicateur de sortie de pauvreté (du moins au Québec, car du côté du gouvernement fédéral, c'est une autre histoire). La MPC indique plutôt le revenu nécessaire pour couvrir les besoins de base. Comme le répète depuis longtemps le Collectif, couvrir ses besoins

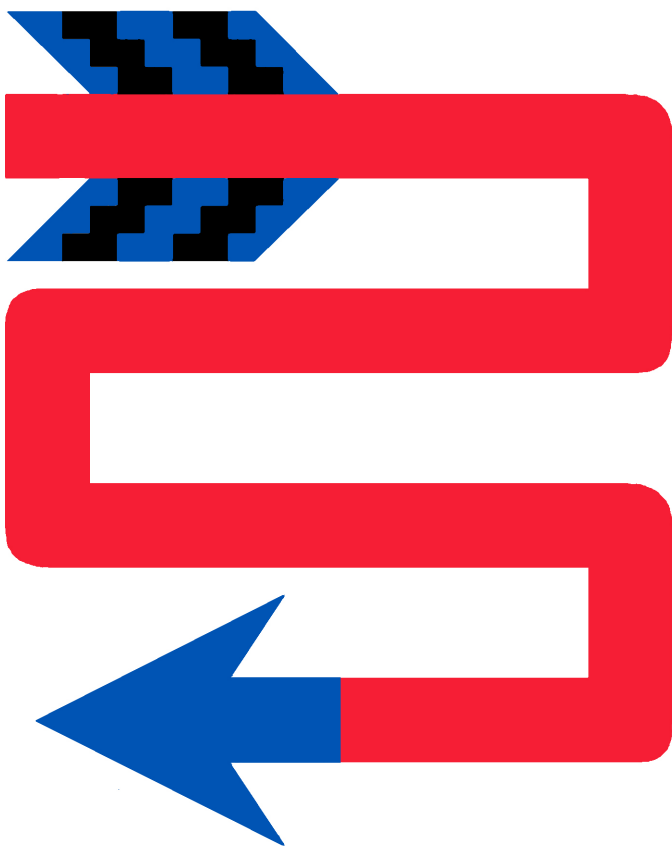
de base, ce n'est pas suffisant pour sortir de la pauvreté. Vivre hors de la pauvreté, c'est entre autres pouvoir faire face aux imprévus. C'est aussi avoir une plus grande liberté de choix économique.

55%

En 2024, le revenu disponible des personnes au programme d'Aide sociale correspond à 46% de la MPC. On est donc encore loin de la cible de 55% que le gouvernement s'était donnée. Il y a quelque chose de scandaleux dans le fait de s'être fixé une cible qui maintient les personnes assistées sociales en état de grande pauvreté. Mais plus scandaleux encore, c'est le fait de ne pas avoir atteint cette cible ridiculement basse!

Revenu disponible du programme d'Aide sociale, 2024, personne seule

Prestations	9 684 \$
Crédit d'impôt pour solidarité	1 221 \$
Crédit TPS	340 \$
Revenu disponible	11 245 \$
% de la MPC	46 %



La MPC comme cible urgente à atteindre

Le gouvernement doit voir au respect des droits sociaux et économiques des personnes en situation de pauvreté en leur assurant un revenu au moins égal à la MPC. Tout le monde devrait avoir un revenu suffisant pour pouvoir se loger convenablement, se nourrir suffisamment, se vêtir et se déplacer. On parle ici d'un minimum vital, d'un simple premier pas vers l'élimination de la pauvreté.

Malheureusement, tout porte à croire que ce n'est pas l'atteinte de cette cible qui guide le gouvernement dans l'élaboration de son 4^e plan de lutte contre la pauvreté. Comme le budget du Québec 2024-2025 prévoit quatre fois moins d'argent pour le prochain plan d'action que pour le précédent, il serait surprenant d'y retrouver des mesures qui auront un impact à la fois immédiat et à long terme sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

